

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions de l'article N° 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'Avis D'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 37/2026 paru le 30/07/2026 dans Le quotidien "النصر" et dans Le quotidien "l'Algérie aujourd'hui" et la presse électronique le 30/07/2026 à "fildalgerie" et "elmoudjaz.dz" pour la réalisation du projet Réalisation des Travaux d'amélioration urbaine Lot N° 10 : Route menant au groupe scolaire de Mezghitane – Commune de Jijel (voirie et trottoirs, assainissement, alimentation en eau potable, génie civil pour le réseau de fibre optique, éclairage public), que la procédure de l'évaluation et d'analyse des offres faite donne les résultats suivants :

N°	Projet	entreprise	Montant TTC (DA)	NIF	Not Tech	Délais	OBS
10	Travaux d'amélioration urbaine Lot N° 10 : Route menant au groupe scolaire de Mezghitane – Commune de Jijel (voirie et trottoirs, assainissement, alimentation en eau potable, génie civil pour le réseau de fibre optique, éclairage public)	ENTREPRISE DES GRAND TRAVAUX PUBLICS ET HYDRAULIQUE GUENAT FERHAT	15.922.200.00	1641808000554119	68	02 Mois	Moins disant

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher de mes services au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres. et ceux qui contestent le choix opéré par le maître de l'ouvrage peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics compétente, dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de présent avis dans les presses écrites ou le BOMOP ou les presses électroniques, cela conformément à l'article N° 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Jijel, le :

Le directeur